

## Procès verbal de l'Assemblée Générale du 08/04/2019

Le Président Jacques Bach ouvre la séance à 20h45

Le Président remercie les 69 personnes présentes ou représentées toujours aussi nombreuses pour cette 49ème année d'existence. Nous comptons 129 adhérents, soit environ 74 foyers.

Cette année nous étions 9 au conseil d'administration, pour veiller, surveiller, pester, proposer :

**Nos 2 secrétaires** : C'est grâce à Florence Dumortier et Claudine Decat que nos courriers partent, nos flyers ou Gazettes sont écrits, imprimés et distribués, nos obligations administratives sont transmises à la Préfecture. Chaque année par exemple des documents sont à remplir pour prouver notre existence et relater nos actions faute de quoi nous perdrons notre agrément. La composition des membres d'un conseil d'administration n'est reconnue par la préfecture que lorsqu'elle a été déclarée. Il faut se méfier, par exemple, d'un changement de Président non déclaré, en effet la responsabilité légale resterait au président précédent.

**2 Vices Président** : Jérôme Jaillet ainsi que Jean Luc Girardin qui ne manque pas d'idées nouvelles. Il ferait un très bon président en remplacement de votre serviteur un peu fatigué après 43 ans d'adhésion et plus de 25 ans de présidence

**Notre trésorière** : Jeanne Lecarpentier indispensable dans la tenue des comptes et la chasse aux inscriptions

Et nos trois **membres actifs** que sont : Anne Marie Lecoq, Marie José Beaumont et Olivier Le Goff qui est aussi président de l'Animation

Sans oublier d'associer à notre équipe notre Web Master Jacques Dumortier qui tient régulièrement notre site à jour et fait la mise en page de nos publications.

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le POS qui n'existe plus devait être remplacé par le PLU dans un délai qui aurait évité de passer par la case RNU (Règlement National d'Urbanisme). Ce qui devait être fait en un an traîne depuis 4 ans. Pire encore s'il n'est pas acté rapidement et donc maîtrisé par la commune, il sera englobé dans un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui nous imposera alors ses propres règles.

Nous demandons qu'au plus vite soit terminé ce document PLU, soumis à l'analyse du comité et passé en enquête publique, il y va de l'avenir de notre commune.

C'est dans ce document, que figurent les règles d'urbanisme qui vont régir le développement du village :

- Comment et où construire ?
- Comment limiter les surfaces étanches ?
- Comment s'affranchir des nuisances de voisinage ?
- Comment limiter les installations de caravanes ?

Voilà 4 questions, il y en a bien d'autres, qui aujourd'hui doivent trouver des réponses consensuelles avec les habitants.

**Comment et où construire ?** Sans des règles précises de construction et surtout une définition des zones constructibles acceptables par tous.

De nombreux habitants s'émeuvent des lotissements créés à la suite d'une vente ou d'une succession. Le découpage en rondelles des terrains ou la création de lots arrière changent complètement la physionomie du village. Les sorties sur route ou les zones de stationnement ne sont absolument pas adaptées à cette nouvelle donne. Il faut absolument définir des règles précises afin que les Saint Salvatoriens, propriétaires de longues dates ne voient pas leur choix de vie bouleversé, voir dévalué.

**Comment limiter les surfaces étanches ?** Les surfaces étanches ou imperméables doivent être plus strictement limitées. Il y va des problèmes de ruissellement. Les inondations en cas d'intempéries exceptionnelles vont s'accroître. Quoi de mieux, que l'absorption par le sol pour éviter les débordements que l'on a déjà connus.

**Comment s'affranchir des nuisances de voisinage ?** Il est impératif d'avoir des règles claires en matière de clôtures entre lots, de plantation et d'occupation.

**Comment limiter les installations de caravanes ?** Voulons-nous devenir comme ORGENOY ?

Les caravanes pullulent, le nombre d'emplacements de caravanes sur une parcelle n'est pas assez limité. Le PLU pour le peu qu'on le connaisse n'est pas assez restrictif. La majorité des Saint Salvatoriens a choisi de s'implanter dans notre village pour son cadre de vie rural, mais absolument pas pour vivre à côté d'un caravaning. Le mitage actuel de notre commune a pour conséquence de dévaluer les propriétés. Stop ça suffit !

Voilà ce que le PLU communal doit gérer avant que le PLUI nous impose des règles encore moins restrictives.

### **L'accueil des GENS DU VOYAGE**

Les gens du voyage ont fait un choix, c'est parfaitement leur droit. Bon nombre d'entre nous en ont fait un autre.

Mais les choix des uns comme des autres sont contraints par un certain nombre de règles. Ces devoirs qui sont régis par la loi doivent être respectés par tous, collectivités locales et gens du voyage.

Les habitants sédentaires ne peuvent plus subir le choix de groupes que nous voyons de plus en plus nombreux depuis 10 ans envahir régulièrement nos villages et parties communes.

Dans un document spécial à l'automne nous avons clairement exprimé notre avis.

Rappelons le sujet, Il existe 2 types de gens du voyage :

1. Les gens du voyage qui se déplacent en groupe
2. Les pseudos sédentaires

### **Les groupes**

La loi impose aux communes de plus de 5000 habitants de proposer des aires d'accueil destinées aux petits groupes, et impose aussi aux communautés de communes et d'agglomération la construction d'aires de grand passage pour les groupes plus importants.

Depuis plus de 10 ans les collectivités n'assument pas et c'est tout naturellement que les gens du voyage avancent le non-respect de la loi lorsqu'ils envahissent des terrains communaux et privés. Les petites communes comme la nôtre se voient verrouillées par les votes des grosses communes qui disposent dans les assemblées de beaucoup plus de voix pour imposer leurs desideratas ou pour ne pas avancer sur ces sujets.

Tout le monde se renvoie la patate chaude.

Nos écrits de l'automne dernier diffusés à grande échelle ont fait bouger les choses, ce serait présomptueux de croire qu'ils ont fait bouger les autorités, cependant, en l'absence de décision, la Préfecture impose enfin à la CAMVS (Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine), un lieu, face à PINDER pour une aire de grand passage. Jusqu'à ce jour la décision de la Préfecture tient.

Mais bien sûr il y a de l'opposition : l'exploitant agricole alors que son propriétaire est d'accord, les communes de VILLIERS ET PERTHES également, bien que l'emplacement soit éloigné de leur centre. Carrefour aussi, préférant sans doute voir les caravanes sur son parking. Enfin les syndicats d'agriculteurs s'opposent prétextant qu'il y a des zones désindustrialisées. Autrement dit, ce n'est pas encore fait, mais la préfète semble tenir bon.

Notre communauté d'agglomération, elle aussi bouge, la commune de Fontainebleau vient de proposer un terrain. Pas facile car ce terrain est pollué et ne possède ni eau et électricité. La technique devrait résoudre ce problème. Les opposants ne vont pas tarder à apparaître.

Si ces 2 options se concrétisent la région MELUN FONTAINEBLEAU aura répondu aux obligations légales.

Serons-nous à l'abri d'invasion ?

Certes non ! L'association LE ROCHETON qui défend les intérêts des gens du voyage a très mal pris notre papier de cet automne, elle n'est pas la seule puisque des gens du voyage de ST SAUVEUR sont allés en gendarmerie pour exercer un signalement contre les auteurs de ce papier, c'est-à-dire nous, cela a fait PSCHITT !

Cette association avec qui nous avons eu des échanges très durs, voir notre site INTERNET, prétend que les aires de grands passages ne changeront rien, les groupes de 50 à 100 caravanes continueront à envahir les terrains. Certes la préfecture interviendra pour les déloger, ainsi au lieu d'être envahis trois semaines nous le serons que 8 à 10 jours.

Dans la mesure où nos devoirs seront remplis, nous ferons respecter le droit juridiquement, les gens du voyage ne pourront plus se retrancher derrière le non-respect de la loi des collectivités locales.

Plusieurs pistes sont en analyse, il faudra systématiquement faire valoir :

1. L'occupation illicite de propriétés d'autrui
2. La dégradation des biens d'autrui
3. L'Article R632-1 du Code Pénal, quelque peu oublié jusqu'à présent, qui interdit les déjections dans les lieux publics.

On trouve un deuxième type de gens du voyage

Il s'agit de **sédentaires ou de pseudos sédentaires** car ils viennent et partent pour des séjours plus ou moins longs.

Il faut bien reconnaître qu'en général les emplacements qu'ils occupent sont correctement tenus.

La problématique porte donc sur les riverains qui en général ont choisi de vivre à ST SAUVEUR pour le cadre environnemental et absolument pas pour côtoyer des zones de caravaning.

Les propriétaires voisins de ces caravanes estiment à tort ou à raison que leur bien est dévalué par cette présence.

Notre village est en train de se transformer et semble se rapprocher du village d'Orgenoy ou de nombreux terrains sont occupés par des caravanes.

Peut-on empêcher ce phénomène ? Difficile, voire très difficile car les formes d'acquisition des terrains sont parfaitement légales. À ce stade on constate deux principales formes d'acquisitions, à savoir :

L'acquisition comme tout un chacun par achat devant notaire. Personne ne peut s'opposer à la vente d'un terrain. De plus les acheteurs n'annoncent jamais à l'avance la construction qu'ils envisagent.

Ces achats se situent en général dans les zones construites viabilisées, et seules des règles très strictes et précises du PLU peuvent restreindre le nombre de caravanes.

De plus les gens du voyage en jouent, ils déplacent régulièrement leurs caravanes prétextant ainsi qu'ils ne stationnent pas plus longtemps que les délais prescrits dans les textes.

La deuxième forme légale elle aussi, passe par des donations entre vendeurs et acheteurs sans que l'on sache vraiment le réel montant de la transaction. Les communes là encore sont mises devant le fait accompli. Il s'agit le plus souvent de terrains non constructibles non viabilisés.

Et là, c'est la grande anarchie, on voit des chalets se monter sans autorisation de construire. Seul le tribunal peut alors sanctionner. Mais l'expérience prouve que ce n'est pas facile d'obtenir la démolition, pourtant imposée, par une condamnation

Autrement dit les communes sont complètement démunies devant ce phénomène

Si quelqu'un a une solution nous sommes preneurs.

## **LE MOULIN DE LA FOSSE**

La vente du Moulin, décidée majoritairement par les Saint Salvatoriens, ne semble pas à ce jour poser des problèmes environnementaux ou d'urbanisme. Les propriétaires font des travaux à leur rythme et dans le respect des règles communales.

## **LES TRAVAUX**

Enfin, les travaux de l'école sont commencés ! Ouf ! On n'y croyait plus ! Ces travaux ne consistent pas seulement à donner aux enfants de l'école des toilettes confortables, accessibles de l'intérieur des locaux et de la cour, ils consistent aussi à améliorer les accès, répondre aux normes d'accessibilité des handicapés, créer une galerie de liaison entre les bâtiments, et rénover des classes, huisseries peinture et même cloisonnage. Ces travaux sont possibles grâce à la vente du moulin sans augmentation d'impôts nous expliquent les élus et avec peut-être des subventions.

Espérons qu'enfin les travaux de route, particulièrement rue des Grandes Haies, aux Molières et Chemin des Marnières puissent être entrepris.

Pour rester sur les travaux, les petits travaux que nous listons à chacune de nos réunions de bureau n'avancent pas. Il n'est pourtant pas là question d'engager de gros financement. Nous pensons particulièrement :

- Aux barrières des terres menues qui tombées restent des mois sans être redressées
- Aux panneaux des ilots rue de la Terre aux Moines qui sont toujours sur potelets et non amovibles comme rue d'Etelles, ce qui les rend dangereux pour les carrosseries en cas de choc
- À l'armoire regroupant le réseau fibre près de la mairie qui n'a toujours pas reçu la moindre dissimulation visuelle promise.
- Aux liaisons douces et particulièrement celle au bout du chemin de la BRETONNIÈRE.

Et d'une manière générale aux travaux d'entretien, comme le ramassage des poubelles sur la place du BRINVILLIERS ou le ramassage quotidien des déchets jetés sur la voie publique. L' élu chargé des travaux et de l'entretien fait ce qu'il peut avec les moyens qu'on lui donne. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans l'embauche d'un troisième cantonnier. Ce troisième agent communal nous semble d'une nécessité absolue, en effet dès qu'un des 2 agents actuels est en vacances ou en arrêt maladie les travaux les plus courants prennent du retard voir ne se font pas du tout. Bien sûr, on nous rétorque que l'embauche d'un 3<sup>ème</sup> agent nécessiterait un moyen de transport pour le rendre autonome, cela ne nous semble pas à l'échelle des services qu'il ou elle pourrait rendre. Un Kangoo d'occasion ou autre devrait être à la portée des finances communales.

## **LES CAMBRIOLAGES**

Un sujet est aussi régulièrement abordé, il s'agit des cambriolages, rappelons la réunion du 9 avril 2019, dans cette salle, organisée par les gendarmes. Nous précisons que l'association n'est pas opposée à la

mise en place de caméras à l'entrée et sortie du village afin d'aider à la résolution de certains cambriolages, nous demandons à l'équipe municipale de mettre à l'étude cette éventualité.

## **LE STATIONNEMENT**

Le stationnement, nous rappelons à chacune de nos communications la problématique du stationnement. Chaussées et trottoirs sont encombrés par des véhicules qui ne demanderaient pourtant qu'à se mettre à l'abri dans les garages et terrains de leurs propriétaires. Sans un effort de tous, le village deviendra à court terme une ville nouvelle avec ses files continues de stationnement et des problèmes de voisinage.

De l'avis des gendarmes c'est bien un problème de voisinage et de concurrence qui a mené un garagiste de la ZA à porter plainte contre la commune pour non application de ses obligations de police en ce qui concerne les règles de stationnement. La commune obligée de prendre un arrêté n'est pas plus avancée, elle ne possède pas de carnet de contraventions c'est la gendarmerie qui verbalise. Devant la mise en scène indécente du garagiste qui n'a pas hésité à simuler les difficultés de circulation sur trottoirs d'un handicapé pour appuyer sa plainte, oubliant au passage que lui-même empêchait tout passage de piétons par ses propres enseignes publicitaires, la commune soucieuse de satisfaire aux obligations des entreprises a fait appel de la décision.

Attention il ne faut pas confondre stationnement et arrêt. Le code de la route est précis et nous invitons tous les habitants à lire et relire les articles en référence à ce sujet.

Peut-être faut-il aussi que la commune prennent des arrêtés pour contraindre les véhicules à stationner sur les zones matérialisées. Ces zones n'ont pas été tracées au hasard, elles ont été mises en place avec le consentement de l'ART (Agence Routière Territoriale) qui impose des règles précises de distances par rapport aux croisements de routes, ou aux intervalles entre zones.

## **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Nous participons aux groupes de travail mis en place par le SEMEA, concernant l'inventaire des zones humides sur notre commune, nous sommes dans l'attente des premières conclusions des sondages qui se sont déroulés fin février. Mais attention il ne faut pas confondre, zone de ruissellement, zone inondable et Zone humide. A chaque Zone sa définition très normalisée. Vous trouverez toutes explications sur le site internet du SEMEA ou de la Commune ( voir zones humides).

## **NETTOYAGE DES CHEMINS**

Le 23 mars en partenariat avec la commune et toutes les entités organisatrices du département, nous avons largement participé au ramassage citoyen des déchets sauvages

Pour cette opération nous avons regroupé tous les accessoires de ramassage et avec les membres du conseil d'administration nous avons organisé la rédaction et la distribution d'un flyer sans lequel la quarantaine de participants n'eut été avertis de cette journée Forêt belle.

4 équipes de ramassage se sont partagées les chemins communaux suivant des itinéraires tracés préalablement avec l'aide de Maurice Decat et de Jacques Dumortier sur notre plan des chemins bleus.

Les Saint Salvatoriens, de 9 ans à 80 ans, avec les accessoires prêtés par le SMICTOM ont rempli de manière méthodique c'est-à-dire en triant, une quarantaine de sacs de déchets dédiés à cet effet puis versé leur contenu dans des containers mis à disposition sur le parking de la mairie. Dès la fin du week-end, les containers ont été relevés par le SMICTOM.

Les encombrants dangereux ou impossibles à ramasser lors d'une collecte manuelle ont fait l'objet de photos transmises au SMICTOM qui est censé venir les ramasser

Il est incroyable de constater les déchets retrouvés en 2 heures de temps sur nos chemins. Les incivilités sont nombreuses quant aux excréments et papier hygiénique ils jonchent l'ensemble des zones occupées par les gens du voyage. L'équipe qui s'est occupée du haut de ST Sauveur nous a fait remarquer les nombreuses déjections inadmissibles sur le chemin qui prolonge la rue du cimetière. Des sanctions sont certainement à prendre.

Le brûlage reste un inconvénient pour l'impact environnemental et l'impact sur le voisinage. Trop souvent des propriétaires brûlent feuilles, gazon et autres sans autorisation. Certains déchets se consomment lentement pendant de nombreuses heures. L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) avance quelques solutions afin d'agir pour favoriser les pratiques alternatives au brûlage des déchets verts. On retiendra en particulier :  
Le compostage. Il peut être individuel et devenir un fertilisant organique.  
Le broyage qui est simple à mettre en œuvre par le prêt ou la location de broyeurs. Les résidus de ce broyage peuvent nourrir les plantes et améliorer le sol.  
Il existe des solutions de prêt avec le PNR.  
Mais attention toutefois ce prêt ne peut se faire que dans le cadre d'une action collective partagée il reste donc soumis à un transport jusqu'à la zone de broyage.

### **LA STATION D'EPURATION**

Ceux qui nous suivent depuis longtemps savent combien nous avons lutté pour que la station d'épuration et notre réseau d'assainissement soient mis aux normes afin de ne plus polluer notre rivière ECOLE.

Les études du SDA (schéma directeur d'assainissement) nous laissaient de grands espoirs quant à la résolution de cette problématique surveillée de très près par la police de l'eau.

Et puis la dissolution de la communauté de communes du Pays de Bière a emporté la compétence en la matière vers la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau. Nous avons craint alors que les études menées jusque là tomberaient aux oubliettes.

Et bien pas du tout, monsieur le Maire très actif à la communauté d'agglomération, nous a prévenus récemment que le dossier était loin d'être enterré et qu'il était même sur le dessus de la pile, considéré comme prioritaire.

A suivre donc, car le délai n'est pas précisé.

### **LE SCOT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE**

Grâce à notre appartenance à une fédération d'associations aux travaux du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la CAMVS, nous participons à toutes les réunions préparatoires et nous avons pu constater le désaccord profond et total qui existait entre grosses et petites communes.

Les grosses communes voulant imposer leur développement au mépris des conséquences sur les petites communes environnantes.

Avec la complicité de l'État et de la Région Les petites communes deviennent des villes dortoirs.

Nous sommes intervenus plusieurs fois dans les réunions de travail pour contredire les études des bureaux spécialisés qui mènent leurs conclusions dans le sens prémédité par les donneurs d'ordre.

Nous avons dénoncé en particulier l'incohérence des chiffres présentés entre l'augmentation de l'habitat et les objectifs d'emploi absents des projets.

La seule réponse à l'emploi avancée comme une grande trouvaille étant toujours plus de centres commerciaux et de zones logistiques. Le tout bien sûr sans étude de marché.

En revanche les projets de grands axes routiers ne sont pas oubliés. Des axes EST OUEST devant contre toutes vraisemblances répondre à des problématiques NORD SUD.

On est très loin du mot Cohérence que contient Le SCOT !

Il a fallu plus d'un an pour obtenir sous menace de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) les études de circulation avancées dans les projets du SCOT.

Reçues la semaine dernière, avec nos collègues des autres associations nous allons les étudier. Une première lecture rapide nous laisse d'ores et déjà penser que des fautes grossières y figurent.

Nous ne nions pas des problèmes de circulation pendulaires, mais ce n'est certainement pas en créant des grands axes que cela va résoudre des problèmes de circulation purement locaux liés par exemple à l'urbanisation interne des communes.

Il suffit pour cela de constater les incidences majeures des constructions nouvelles derrière chez LIDL sur la commune de PRINGY. BOISSISE emboite le pas et crée elle aussi un lotissement important entre Orgenoy et Grand Frais.

Les incidences de ces urbanisations sont nombreuses, les écoles sont à agrandir, les collèges et lycées ne sont pas prévus pour cet accroissement de population.

On MARCHE SUR LA TÊTE, les choses ne sont pas prises dans l'ordre !

C'est tout cela que nous dénonçons avec force au cours des réunions de travail.

Devant le tollé de la dernière réunion, le calendrier du SCOT a été stoppé et repoussé au-delà des élections municipales. Les prochains élus seront-ils plus dociles ? Pas sûr !

Pour notre part nous restons vigilants car l'urbanisation galopante des communes environnantes n'est pas sans conséquences sur notre village.

Voilà le travail de notre association !

Durant la séance de questions réponses l'Assemblée a décidé de porter la cotisation annuelle à notre association à 10€.

Elle n'avait pas augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'euro en 2002.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le bilan financier est présenté par notre trésorière, il est approuvé à l'unanimité.

### BILAN FINANCIER 2018

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		111 cotisations à 5	
Assurance SMACL	198,07 €	€	555,00 €
Tirages Gazette et Autres	853,36 €	Dons	15,00 €
Achat de Bancs	610,43 €	Subvention Mairie	300,00 €
Pot accueil	14,59 €	Intérêts Epargne	88,48 €
Hébergement Site Internet	28,66 €		
Adhésion "Avec l'Union"	30,00 €		
Frais tenue de compte et relevés	75,50 €		
Secrétariat et envois	76,30 €		
	1 886,91 €		958,48 €
	<b>Résultat 2018</b>	<b>-928,43 €</b>	
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Caisse	111,47 €	Solde au 31/12/2017	13 250,67 €
Compte Chèque	1 157,93 €	Résultat 2018	-928,43 €
Compte Epargne	11 052,84 €		
	<b>12 322,24 €</b>		<b>12 322,24 €</b>

Mme Claudine DECAT, Mrs Jacques BACH et Jean-Luc GIRARDIN se représentent et sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30

La composition du Conseil d'Administration reste inchangée.

Président :	Jacques Bach
Vice – Présidents	Jérôme Jaillet Jean-Luc Girardin
Secrétaires	Florence Dumortier Claudine Decat
Trésorière	Jeanne Lecarpentier
Membres	Anne-Marie Lecoq Marie-José Beaumont Olivier Le Goff